



Solde de tout compte faux

Par **Alice2019**, le **02/12/2025** à **18:21**

Bonjour,

J'ai été licencié le 7 novembre 2025 pour inaptitude non professionnelle et dispose de 4 années et 7 mois d'ancienneté dans mon entreprise. Avec un salaire de 2100€ brut . je reçois un solde de tout compte de 2100 €, net. (ICCP comprise pour 17 jours.) ce montant me semble anormalement bas, étant donné qu'à partir de quatre ans d'ancienneté , on compte déjà un mois de salaire plein, j'ai eu de longue période d'arrêt maladie.(7 mois sur la totalité de présence) Je sens qu'il y a quelque chose qui cloche, je vois des déductions sur ma Fiche de paie de mes absences maladie et de la période entre avis d'inaptitude et licenciement ,je m'en suis plaint au service de paie qui me dit que tout est normal, que ces retenues mentionnées sur la fiche de paie sont légales, mais en lisant bien il y a des retenues pour octobre et novembre sur la base d'un seul salaire.. Selon mes calculs, mon solde de tout compte devrait se rapprocher de 3700 € et non 2100 €.

Merci de vos réponses

Par **Marck.ESP**, le **02/12/2025** à **19:09**

Bienvenue et bonsoir

Il faut examiner et analyser l'ensemble du dossier, c'est pourquoi je vous conseille de rassembler tous les documents pertinents (contrat de travail, attestations d'arrêt maladie, etc.) et de consulter un représentant du personnel.

En contactant l'inspection du travail., on vous posera les bonnes questions et on vous expliquera si vos arrêts de travail sont réduites à tort ou à raison.